Notre Service de Renseignements

V. A. CHEMIN D'HUILE, n. 30, HELLEMMES. — Non, vous n'avez pas besoin de renouveler votre demande de prorogation.

I. P. A., n. 16. — 1. Non, pas avant 60 ans; 2. 55 ans.

UN QUI N'EST JUSTE, 165 B. — 1. Non, aucune loi n'a fixé un maximum d'augmentation, mais la loi du 23 octobre 1919 réprime la spéculation illicite sur les loyers, sans préciser la quotité d'augmentation à partir de laquelle il faut considérer qu'il y a spéculation illicite; 2. le propriétaire peut vous donner valablement congé puisque vous êtes considéré comme nouveau locataire. Si cette éventualité se produisait, vous pourrez immédiatement réclamer au juge de paix un délai de six mois en vertu de la loi du 1er mars dernier.

UN QUI VOUDRAIT TOUT SAVOIR, n. 17, MAZINGARBE. — L'indemnité de dommages de guerre revient entièrement à l'enfant, à l'exclusion de tous autres héritiers.

J. V. B. — 1. Oui, à moins que le tribunal n'en prononce la nullité; 2. vous pouvez faire annuler cette disposition s'il est bien établi que la testatrice ne jouissait plus de la plénitude de ses facultés mentales lors de la signature de l'acte. Il serait indispensable de voir un avocat si vous voulez contester la validité de ce document.

EX-SERGENT AVIAT. — Le renseignement qui vous a été donné et que vous nous avez communiqué, s'applique à la médaille commémorative française de la grande guerre (ruban à rayures rouges et blanches). En ce qui touche la médaille interalliée, dite médaille de la Victoire (ruban : deux arcs-en-ciel juxtaposés), vous devez adresser à votre corps une demande rédigée sur un imprimé que vous trouverez à la mairie. Vous avez droit au port de la médaille interalliée, si le corps auquel vous apparteniez était considéré comme unité combattante.

N. 701, REFUGIEE DE LOOS-EN-GOHELLE. — Les enfants peuvent bénéficier d'une pension, jusqu'à leur majorité, du fait du décès de leur mère. C'est vous qui toucherez les arrérages de la pension revenant aux enfants. Adressez une demande de pension au préfet, en relatant les circonstances de l'accident.

UN BELGE BIEN ENNUYE. — Il est exact que vous devez être considéré actuellement comme français; c'est donc à juste titre que vous avez été convoqué devant le conseil de révision. Mais vous bénéficiez d'une équivalence de service; vous n'êtes donc pas susceptible d'accomplir du service actif dans l'armée française et vous ne serez pas appelé avec la classe 1921. D'ailleurs, au cas où vous préféreriez être belge, vous auriez la possibilité de répudier la qualité de français, en souscrivant une déclaration de répudiation devant le juge de paix de votre canton, avant le 24 juillet prochain, et ce, en vertu de l'arrangement franco-belge du 24 janvier 1921.

UN LECTEUR 57. — 1. Aucun dégrèvement pour l'impôt cédulaire. En ce qui concerne le calcul de l'impôt global sur le revenu, la part du revenu inférieure à 6000 francs n'est pas imposable.

A. 39. — Vous êtes assujetti à la taxe sur le chiffre d'affaires. Vous devez, à ce titre, déclarer chaque mois à la recette de l'enregistrement le montant de votre chiffre d'affaires du mois précédent. La taxe doit être payée chaque mois. Aucun dégrèvement n'est prévu. — 2. En ce qui touche l'impôt cédulaire sur les bénéfices industriels et commerciaux, la fraction du bénéfice imposable n'excédant pas 1500 francs est comptée pour un quart; la fraction comprise entre 1500 et 5000 francs pour moitié; le surplus pour la totalité. Le taux de l'impôt est de 8 %. — En ce qui touche l'impôt global sur le revenu, vous n'y êtes assujetti que si l'ensemble de vos revenus dépasse 6.000 francs par an. — 4. Vous n'avez droit à un dégrèvement pour charges de famille que si votre second enfant a moins de 21 ans.

MARIE. — 1. Si vous êtes locataire d'avant-guerre, demandez immédiatement à votre propriétaire la prorogation légale, par ministère d'huissier. — 2. Si vous n'êtes entrée dans la maison que postérieurement au 2 août 1914, vous pouvez réclamer au juge de paix un délai de six mois, afin de pouvoir chercher un autre logement.

Aux Sinistrés

Bien des sinistrés se plaignent que les bons d'achat de la reconstitution qui leur sont remis au paiement de leurs dommages de guerre sont insuffisants pour satisfaire à leurs besoins.

Nous leur rappelons qu'au moyen de ces bons d'achat, ils peuvent obtenir une somme trois fois supérieure en billets du **BIEN-ÊTRE**, qui sont acceptés dans la plupart des magasins de la région. Les billets du **BIEN-ÊTRE** ainsi obtenus ne sont remboursables que dans un délai maximum de Dix Mois SANS INTÉRÊT.

Demander les renseignements à Monsieur l'Administrateur du BIEN-ÊTRE, à LILLE, 2 bis, rue Arnould de Vuez, face la Préfecture. (La rue Arnould de Vuez se trouve au 135, boulevard de la Liberté). 9384.

UN AMERICAIN DE BELGIQUE, A LA BUISSIERE. — 1. Non, c'est formellement interdit. — 2. Non, car votre femme est devenue belge par son mariage. — 3. Non, parce qu'elle est mineure. — 4. Dix ans. Mais vous pourriez obtenir la naturalisation plus rapidement en demandant d'abord l'admission à domicile. Etant admis à domicile, vous pourriez demander la naturalisation après un délai d'un an au lieu de dix. Pour obtenir l'admission à domicile, adressez une demande au Ministre de la justice, à Paris.

UNE MERE ENNUYEE N° 9. — Vous pouvez réclamer l'allocation annuelle renouvelable d'ascendant si vous êtes française, âgée de 55 ans au moins et non inscrite au rôle de l'impôt général sur le revenu. Faites établir un dossier à la Mairie. — 2. Si vous remplissez les conditions indiquées ci-dessus, adressez une réclamation à la 3e sous-intendance, 18, rue Marais, à Lille. — 3. Huit cents francs par an.

A. M. 43. VALENCIENNES. — Il est exact qu'il faut attendre encore un moment pour que votre pension soit liquidée. Mais vous pouvez, en attendant, solliciter l'allocation établie par la loi du 28 avril 1916; adressez une demande au préfet, 5e division.

UN GROUPE DE LECTEURS DU « REVEIL ». — Le règlement de votre indemnité de dommages de guerre est subordonné à un accord entre les deux pays intéressés. Pour sauvegarder vos droits, nous vous conseillons d'adresser au consulat général d'Italie, à Paris, une demande d'indemnité accompagnée d'un état estimatif des pertes. Vous aurez soin de conserver le double de cet état.

UN LECTEUR DU « REVEIL », FRESNES. N° 26. D. D. — Vous ne pouvez prétendre à aucun rappel à ce titre.

UN HOMME QUI CHERCHE A VIVRE. — 1. Vous serez assujetti à la patente et à la taxe sur le chiffre d'affaires. — 2. La pension d'ascendant ne pourrait vous être retirée que si vous étiez inscrit au rôle de l'impôt général sur le revenu, c'est-à-dire si vos revenus annuels, non compris votre pension, dépassaient neuf mille francs par an.

CHACUN SES DROITS 43. — 1. Oui, vous pouvez d'ailleurs réclamer une avance complémentaire de ce fait. Adressez une demande au préfet. — 2. Oui, le frère peut réclamer une indemnité à sa sœur. — 3. En cas de désaccord sur le montant de cette indemnité, il faudrait faire trancher la question par l'autorité militaire. — 4. Le statut fiscal des régions libérées n'étant pas encore voté, il est impossible de vous donner un renseignement précis. — 5. Non. — 6. Si vous avez des preuves, adressez une plainte au procureur de la République.

UN QUI S'EN FOUT N° 100. — La durée de la prorogation est égale dans ce cas à cinq ans et 85 jours, puisqu'il s'agit d'une maison à usage de commerce.

UN LOCATAIRE DE BONNE FOI N° 165. — 1. La prorogation part du 24 octobre 1919. — 2. Ce n'est pas certain; il faudrait avoir en main le texte de l'arrangement. Nous vous conseillons d'ailleurs de vous prévaloir de la convention intervenue; le propriétaire vous appellera sans doute devant la commission arbitrale qui statuera. — 3. De l'exploitation de la prorogation, sous la réserve ci-dessus.

H. D. C. V. — 1. Vous pouvez adresser au préfet une demande d'avance pour reconstitution du mobilier familial. Vous trouverez des formules de demandes à la Mairie. — 2. Vous pouvez d'autre part demander à recevoir des matelas; écrivez également au préfet.

ACHAT AU MAXIMUM
de tous TITRES et VALEURS
BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE
— Paiement comptant —
BANQUE 5, RUE CAMBON, PARIS (2e étage)
— ON PEUT TRAITER PAR CORRESPONDANCE —

CARRE, LAMBERSART. — Vous pouvez demander un délai de six mois en vertu de la loi du 2 mars dernier. Appelez immédiatement votre propriétaire en référé devant le juge de paix.

JUDEX N° 900. — 1. Non; votre demande de rappel aurait dû être faite avant le 11 juillet 1920. — 2. Oui, mais seulement si votre blessure a été constatée à l'époque. — 3. Non.

PIERRE et GERMAINE ENNUYES. — Votre sœur deviendra définitivement française à l'âge de 21 ans. Néanmoins, nous estimons qu'on ne devrait pas refuser de l'hospitaliser actuellement. Adressez une réclamation au préfet, bureau de l'assistance médicale gratuite, ou passez vous-même à la Préfecture.

UNE VEUVE DE GUERRE D'HEBUTERNE, ENNUYEE PAR SON PROPRIETAIRE. — 1. Vous avez droit à l'exonération des loyers échus pendant la durée de la guerre. — 2. Vous pouvez d'autre part réclamer la prorogation; voyez un huissier qui fera la notification réglementaire à votre propriétaire. Vous pourrez ainsi rester dans l'immeuble sans augmentation pendant cinq ans et 85 jours. — 3. Adressez une réclamation au préfet, service des réfugiés.

FORCES Avec la **INCONNUES**
RAYONNANTE, expédiée à l'essai, vous pouvez soumettre une personne à votre volonté, même à distance. Demandez à Mme STEFAN, 92, Bd. St-Marcel, Paris, son livre n° 112. GRATIS

VOLONTAIRE 70-71, PRISONNIER A SEDAN. — Adressez une demande au préfet, bureau militaire. C'est la Préfecture qui se chargera de faire constituer votre dossier.

CHAMBERTIN et MANIN 51. B. — Vous pouvez rester dans l'appartement, sans augmentation, jusqu'en janvier 1922. Par conséquent, ne bougez pas; le propriétaire ne pourra vous faire expulser actuellement.

E. G. F. 133. — 1. Vous pourriez être contraint de payer la totalité des loyers dûs depuis novembre 1918. — 2. La commission arbitrale pourrait vous condamner à payer. — 3. C'est de beaucoup préférable; mais avez soin de faire consigner cet accord dans un écrit.

MARTHE 150. — Le montant de l'indemnité devra être partagé également entre vous et votre mari, à moins que ce dernier ne renonce en votre faveur à la succession de sa fille.

VEUVE DE GUERRE ENNUYEE N° 275. — 1. Non, cette pension est absolument personnelle et ne peut être payée aux ayants-droit du titulaire de la médaille.

2. UNE MERE ENNUYEE. — Oui, mais il doit utiliser intégralement les avances pour réparer l'immeuble.

315. UNE QUI N'AIME PLUS SON MARI. — 1. Non, le divorce n'est jamais de droit; il faut des motifs sérieux. — 2. Oui, mais votre mari pourrait alléguer qu'il n'a jamais refusé de vous recevoir au domicile conjugal, domicile que vous avez quitté volontairement.

MITTI A TOUJOURS MAL AUX YEUX 37. W. — Vous devez payer; mais vous pouvez obtenir des délais pour vous acquitter petit à petit.

LES DEUX GAMINES, HOUPLIN. — 1. Oui, si l'accident est bien une conséquence de la guerre. — 2. Il n'est pas trop tard pour faire votre demande; écrivez au préfet.

L'ANGLAIS. — 1. Oui; à défaut dans une garnison rapprochée de sa résidence. — 2. Oui, même réponse. — 3. Non.

✻ CHRONIQUE MOBILIÈRE ✻

Pourquoi les Établissements G. POPPE
n'ont pas connu le chômage

Bureaux et Magasins 43 Rue de la Halle — Face au Pont Neuf

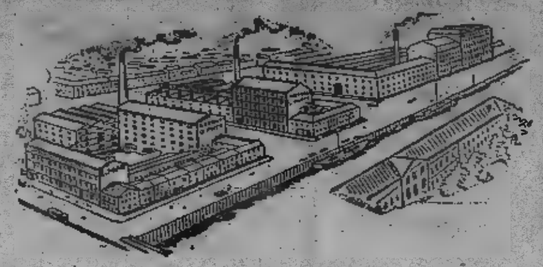

Ateliers 3, 6, 9, Rue à Diable — 2 et 4, Rue Maracci — Tramways N. S. E. — Téléphone 4.87

Dans des articles que nous avons fait paraître dans notre journal, nous avons conseillé à nos lecteurs de visiter les Etablissements G. POPPE afin de se rendre compte des sacrifices que M. G. POPPE a consentis pour mettre à la disposition de nos malheureuses régions sinistrées toute une série de mobiliers à des prix inconnus jusqu'à ce jour.

Cet appel a été entendu et M. G. POPPE ne peut que remercier les nombreux visiteurs qui sont venus de tous les coins de notre région. Ils ont pu constater, en effet, que la vente directe du producteur à l'acheteur profitait à celui-ci, et de ce fait, ils ont pu bénéficier des prix de gros. Les ordres qui ont été remis ont donc permis à M. G. POPPE de conserver son personnel d'élite qu'il avait su grouper.

M. G. POPPE qui a su comprendre les nécessités de l'heure présente a obtenu, avec les mobiliers qu'il a créés en vue de la réinstallation des foyers ravagés, un succès qui dépasse toutes ses espérances, car avec sa connaissance parfaite des goûts modernes et la grande production de ses immenses ateliers il peut satisfaire toutes les demandes aussi bien dans les mobiliers modestes que dans les meubles les plus luxueux.

Les magasins et ateliers occupent de vastes terrains dans le quartier du Vieux Lille et des bâtiments considérables aménagés intelligemment au moyen des procédés des plus modernes constituent la plus grande fabrique de meubles de la région du Nord.

Une rapide visite aux Magasins de M. G. POPPE où le meilleur accueil est toujours réservé, sans que cela engage à une commande, permettra de vous rendre compte du grand choix qui vous sera présenté.

F. F. A. UNE FAMILLE DESIREUSE DE SAVOIR. — 1. Non. — 2. Oui, 26 francs. Ecrivez au président du conseil d'administration du régiment dont faisait partie le militaire. — 3. En principe non; mais qu'elle tente néanmoins de faire une démarche dans ce sens, en indiquant qu'elle sollicite cette faveur aux lieu et place de sa mère empêchée.

UN LECTEUR QUI VOUDRAIT SAVOIR. — 1. Vous avez droit à l'allocation depuis le 1er janvier 1920 jusqu'à la libération de votre fils. Vous ne pouvez obtenir davantage. — 2. Votre fils a droit au costume civil. Envoyez-lui immédiatement un certificat constatant que vous êtes admis au bénéfice de l'allocation. — 3. Il a droit à l'indemnité de démobilisation (250 francs), mais pas aux primes mensuelles.

UN OURS DANS R. W. — Adressez une réclamation au Ministre des régions libérées, 223, rue St-Honoré, à Paris.

MALADIES des FEMMES
Dr spécialiste, 122, r. St-Amand, ANZIN, (2 à 7).

COMTE DE MONTE-CRISTO. — 1. Vous aurez droit, lors de votre libération, à l'indemnité de démobilisation (250 francs), car vous avez accompli plus de trois mois de service effectif avant la cessation des hostilités. — 2. Le temps que vous avez accompli comme engagé volontaire sera déduit de votre service actif.

F. O. HOUDAIN. — Comme il s'agit d'un immeuble à usage commercial, vous avez droit à une prorogation de cinq ans et 85 jours; cette prorogation part du 24 octobre 1919. N'acceptez donc aucune augmentation du propriétaire; celui-ci vous appellera sans doute devant la commission arbitrale; mais ce tribunal ne pourra que reconnaître vos droits si, comme vous nous l'indiquez, vous avez régulièrement fait proroger votre location.

Mme Ve B., à BRUAY. 769. — Avez-vous des enfants? Depuis combien de temps étiez-vous mariée avec le défunt? Ecrivez au directeur de la Caisse autonome, 26, rue Vavin, à Paris, en fournissant les renseignements demandés ci-dessus. Il est vraisemblable que vous pourrez obtenir une pension.

Réalisation d'un Stock de GRILLAGE
Ayant été galvanisé, rouillé, mais n'ayant jamais servi hauteur 0m90, maille de 20 à 41. Prix depuis 29 fr. le rouleau de 45 m. Renseigts sur demande. DIVOY, Aviculteur, à Limeil (S.-et-O.).
6131.

MARCEL MARCEAU N° 20 D. — 1. Vous avez droit au rappel de votre pension sur la base de 240 francs depuis le 29 janvier 1918. — 2. Vous avez droit au port de la médaille de la Victoire si vous avez fait partie, pendant trois mois au moins, d'une unité combattante, ainsi qu'au port de la médaille commémorative française de la grande guerre. 3. Oui, il faut réclamer ces extraits au dernier régiment dont vous avez fait partie.

J'AIME MISTIGRIS, à DENAIN. — 1. Votre belle-mère peut vous réclamer une telle pension; le juge de paix appréciera si sa demande est fondée. — 2. Vous avez droit au rappel depuis 1918. — 3. Ce rappel ne pourra vous être payé que lorsque votre titre provisoire aura été échangé contre un titre définitif. Vous serez avisé en temps utile par les soins de la sous-intendance.

LONGUE AMEDEE EST UNE FRIPOUILLE N° 477. — Vous avez droit à une allocation temporaire (décret du 5 août 1920) s'élevant à trois mille francs par an; cette allocation est destinée à porter à six mille francs par an l'ensemble de votre dotation. D'autre part, la majoration pour enfant doit être portée de 300 à 500 francs par an. Ecrivez au sous-intendant, chef de la section départementale des pensions, pour obtenir ce à quoi vous avez droit.

J'ACQURES MIN MACHON N° 11. — 1. Vous avez droit à une prorogation égale à la durée du maintien de votre mari sous les drapeaux pendant la guerre. Faites immédiatement signifier votre demande de prorogation, par ministère d'huissier, si vous n'avez pas encore fait le nécessaire à cet égard. — 2. Vous avez droit à une réduction de 30 % pour chacun des membres de votre famille, si aucun de vos enfants n'a plus de 18 ans. Faites votre demande à la gare de votre commune.

J'Y VOIS RIEN ET PAPATE 412. — Le propriétaire peut vous augmenter; l'augmentation qu'il vous impose ne paraît pas susceptible d'être considérée par le tribunal comme spéculation illicite.

L. S. UN VIEUX CENSIER. — Non, les intérêts continuent à courir sur la partie de la somme qui reste dûe.

LE CHAT EST BOSSU. — 1. Oui, mais ces deux seuls témoignages ne seraient pas suffisants. — 2. Oui.

UN ZEBRE à ROULETTES S. M. — 1. Oui, mais s'il s'agit d'un locataire en location verbale, celui-ci peut encore, dans les 20 jours, réclamer la prorogation. — 2. Non, pas avant l'expiration de sa prorogation. Une loi doit encore intervenir pour régler définitivement les questions de loyer. — 3. La veuve qui se remarie conserve sa pension. Elle conserve également son droit au rappel.

L. G. MONTIGNY-EN-GOHELLE. — C'est à votre femme qu'il appartient de réclamer le bénéfice de l'allocation journalière; qu'elle fasse établir un dossier de demande à la Mairie, si elle ne l'a pas encore fait. — 2. Sous le régime de la loi militaire actuellement en vigueur, vous ne pouvez demander à être renvoyé dans vos foyers.

UN MEDAILLE DU CARNAGE. — Si la vente a été constatée par écrit, vous pouvez poursuivre l'acheteur et le contraindre, soit à prendre possession de l'objet de la transaction, soit à vous payer une indemnité. L'affaire serait du ressort du tribunal de commerce. Il serait nécessaire de voir un avocat pour la défense de vos intérêts.

N° 28. UNE VEUVE ENNUYEE. — 1. Oui. — 2. Le mobilier revient moitié à vous, moitié à l'enfant. — 3. Ils ne pourraient vous reprendre l'enfant qu'à la suite d'un jugement du tribunal. — 4. Vous feriez bien de prendre un avocat.

L. M. 1872. — Oui, un accord est intervenu entre les deux pays.

UNE QUI NE SAIT PAS AU JUSTE, A. M. Q., 43. — Si, les enfants sont propriétaires de la moitié de la maison. Signalez ce fait à l'inspecteur départemental de l'Assistance publique, 95, rue d'Esquermes, à Lille, qui fera le nécessaire pour sauvegarder les droits des enfants.

UN POILU D'ORIENT, M. C. — Oui, mais seulement si vous avez été incorporé avant le 24 juillet 1919; 2. impossible de vous renseigner : ce point sera fixé par la nouvelle loi militaire qui doit venir prochainement en discussion devant le Parlement.

VICTIME DU CAPITALISME, 3,1416. — Ecrivez au préfet de la Seine pour connaître la suite donnée à la demande à laquelle vous n'avez jamais reçu de réponse. Si vous n'obteniez pas satisfaction, il faudrait adresser une réclamation au ministre de l'intérieur, à Paris. Nous ne vous cachons pas qu'il est bien tard pour réclamer actuellement et qu'il est peu probable que vous obteniez satisfaction.

UN POILU DU 151e REGIMENT D'INFANTERIE QUI VEUT SAVOIR. — Vous pouvez emprunter sur votre maison. Adressez-vous, soit au Crédit foncier (succursale de Lille, place Sébastopol), soit à un notaire qui vous mettra en relations avec un particulier.

UN MINAPE QUI N'A PAS DE SOUS. — Il faut voir un notaire; les frais seront à votre charge.

R. DE FRANCE 123. — Non, c'est impossible, attendu que l'enfant serait réputé adultérin.

L. D. UN BON VIEUX. — Non, l'assistance obligatoire n'est accordée qu'aux vieillards âgés d'au moins 70 ans. Vous ne pouvez que réclamer des secours du Bureau de bienfaisance.

UN QUI NE REVE QUE DU FRIGO SAUCE MERCIER. — Vous ne pouvez que demander au Bureau de bienfaisance des secours exceptionnels pour votre enfant de neuf ans.

UN MINEUR ENNUYE WERQUIN. — 1. Vous toucherez en avril prochain les intérêts de la période janvier à mars 1921. — 2. Oui, vous devez joindre à votre titre une demande d'acompte. Vous trouverez à la Mairie des formules imprimées de demandes d'acomptes. — 3. Oui, le passeport est toujours nécessaire.

EN AVANT ROSALIE. — L'augmentation qui vous est imposée est très sensible, mais elle n'est peut-être pas suffisante pour que le tribunal reconnaisse votre propriétaire coupable de spéculation illicite. Vous pouvez cependant adresser une plainte au procureur de la République, si vous le jugez à propos.

23. L. V. H. M. — 1. Non, ce n'est pas obligatoire; les jeunes gens ayant des aptitudes spéciales (ajusteurs, mécaniciens, etc.), peuvent demander à être affectés à cette arme. — 2. Vous pouvez également contracter un engagement volontaire. Adressez-vous au bureau de recrutement dont dépend votre résidence.

MA FEMME NE SAIT PAS FAIRE LA SOUPE. — 1. Si, cette distinction doit être remise à l'aîné des frères. Ecrivez au commandant du régiment dont le défunt faisait partie lorsqu'il a été blessé. — 2. Oui, il a droit à la part de son père.

LE PROGRÈS CIVIQUE
est un journal hebdomadaire
de critique politique
et de perfectionnement social
LE PROGRÈS CIVIQUE
est un journal sérieux
Ce n'est pas un journal ennuyeux

ABONNE à L. P. N° 134. — 1. Elle peut encore réclamer des secours à l'Office départemental des Pupilles de la Nation. — 2. Elle doit adresser sa demande au secrétaire général de l'Office, 18, rue Boissy d'Anglas, à Lille. Enfin, des associations ou œuvres de bienfaisance privées accordent également des secours dans des cas particuliers.

A. Z. 1. — Oui; si sa situation ne lui permettait pas, elle devrait en faire part au juge de paix qui pourrait lui accorder une réduction.

M. C. UNE COLPORTEUSE DU « REVEIL » à BRUAY. — 1. Non, vous n'avez plus à subir de nouvelle visite, si votre pension n'est pas une pension temporaire. — 2. Vous avez droit au rappel depuis 1915. — 3. Mais ce rappel ne pourra vous être payé que lorsque votre titre provisoire aura été échangé contre un titre définitif de pension. Vous n'avez aucune démarche à faire pour le moment. — 4. C'est en vertu de la loi du 31 mars 1919.

UN QUI AIME SE CHAUFFER AU SOLEIL. — 1. Vous ne devez accepter aucune augmentation de loyer avant l'expiration de votre prorogation, c'est-à-dire avant le début de l'année 1922. — 2. Le propriétaire pourrait vous contraindre à payer du loyer depuis le jour où votre commerce a été rétabli; mais vous pourriez obtenir des délais pour vous acquitter.

FRANCO-BELGE. — 1. Nous vous conseillons d'adresser directement une réclamation au Ministre des régions libérées, 223, rue St-Honoré, à Paris, en exposant votre cas. Le délai de deux mois fixé pour la délivrance des titres de créance est toujours largement dépassé, mais nous avons rarement vu un sinistré attendre aussi longtemps que vous. — 2. Il serait plus intéressant pour vous de recevoir rapidement vos titres de créance; une demande d'avance ne serait certainement pas solutionnée avant un délai assez long. Dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres, on constate que les ordres, pour descendre du ministère dans les services locaux chargés de les appliquer, mettent du temps. Il est vraisemblable que la sous-préfecture n'a pas encore reçu de circulaire du Ministère relative à l'affaire que vous avez soulevée.

POUR MA MERE DENISE et MEMAINE. — 1. Oui, vous pouvez être tenue de lui fournir des aliments. — 2. Votre sœur est tenue dans les mêmes conditions que vous. — 3. Appelez-la devant le juge de paix si elle se montre récalcitrante.

UNE PROPRIETAIRE ENNUYEE, RUE DU CHEVALIER DE LA BARRE N° 100. — Vous serez tenue de rembourser le principal et les intérêts, lesquels continueront toujours à courir. Mais lors du règlement, vous pourrez obtenir des délais si votre situation ne vous permet pas de vous acquitter en une seule fois.

ARRETE-LE, LOUIS, 428. — 1. Réclamez votre titre provisoire de pension à la 3e sous-intendance, 18, rue Marais, à Lille. — 2. Vous avez droit au rappel depuis 1917.

B. N. PROPRIETAIRE EMBROUILLE DANS LES LOIS. — Le locataire a droit à une prorogation de deux ans, à dater du jour de la signification de sa demande. Vous pouvez lui donner congé dès maintenant pour valoir à l'expiration de sa prorogation.

26. LISETTE 26. — Vous êtes tenu d'acquitter cette taxe. Vous pourriez, néanmoins, si votre situation ne s'était pas profondément modifiée depuis 1918, adresser au préfet une demande de dégrèvement; mais il n'est pas certain que votre requête serait accueillie.

Ne restez pas Maigre Grossissez !

Il est maintenant facile de grossir, d'arrondir ses angles et d'ajouter à sa personnalité un charme que ne possèdent jamais les personnes maigres, émaciées et anguleuses. Pour obtenir ce charme, vous n'avez pas besoin de risquer un centime et pour vous prouver à vous-même l'efficacité d'une méthode nouvelle, allez simplement chez votre pharmacien; déposez chez lui 7 fr. 50, pour un traitement de deux semaines de Kasstum et prenez-en une tablette à chaque repas. Si au bout de quinze jours vous n'avez pas engraissé d'une manière très apparente et définitive, ou si vous ne vous sentez pas ne paraissez pas et n'agissez pas comme une personne rajeunie de plusieurs années grâce à l'augmentation des globules rouges de votre sang et à des nerfs raffermis dûs au Kassium, alors votre argent vous sera remboursé. Vous ferez bien de commencer le traitement aujourd'hui même. 3101.

Bulletin Commercial

PARIS, 29 mars :

MARCHE AUX VEAUX. — Amenés à La Villette, 87; vendus 87. Cours au kilo (viande nette) : 1re qualité, 11 fr.; 2e qualité, 9.50; 3e qualité, 7.60; prix extrêmes, 6.30 à 12 fr. — Au kilo (poids vif) : 1re qualité, 6.60; 2e qual., 5.70; 3e qualité, 4.18; prix extrêmes, 3.46 à 7.20.

LE HAVRE, 29 mars :

CAFES. — Cours d'ouverture : courant, 113.75; avril, 114.75; mai, 114.25; juin, 112.25; juillet, 110.50; août, 109.75; septembre, 107 fr.; octobre, 103; novembre 103; décembre 102.

MARCHES DE LA REGION

BETHUNE 28 mars :

Carottes, 18 à 20 fr. les 100 kilos; navets, 20 à 25 fr. les 100 kilos; poireaux, 2.50 à 3 fr. les 12 bottes; échalottes, 1 fr. le kilo; ails, 0.25 à 0.30 la tête; céleris, 5 fr. à 8 fr. les 12 pieds; thym, 0.25 le pied; pissenlits, 3 fr. à 4 fr. le kilo; chicorée, 3.50; cresson, 0.50 les 3 bottes; épinards, 2 fr. le kilo; salades (laitues), 1 fr. à 1.25 la pièce; artichauds, 7 fr. les 12; oranges, 0.20 à 0.50 l'une; figues, 2.50 à 5 fr. le kilo; pommes, 2 fr. à 2.25; pommes de terre, 20 fr. à 25 fr. les 100 kilos; pois, 75 fr. à 80 fr.; haricots, 75 à 80 fr.; oignons, 60 fr. les 100 kilos; beurre, 18 à 19 fr. le kilo; œufs 8 fr. le quarteron; pigeons, 10 à 12 fr. la couple; poulets, 45 à 50 fr. la couple; canards, 40 à 45 fr.; poules, 45 à 50 fr.; lapins, 15 à 18 fr. la pièce.

SAINT-AMAND, 25 mars :

Pommes de terre, 0.35; carottes, 0.25; haricots, 1.20; oignons, 0.80; riz, 1.20, 1.60; sucre en morceaux, 3.60; sucre cristallisé, 2.80; beurre, 18 fr.; œufs frais, pièce, 0.40; huile de table, litre, 6 fr.; vinnigre, 4 fr.; lait condensé, boîte, 2 fr.; café grillé, kilo, 6.40; macaroni, 3.45; sel, 0.45; poivre, 13.60; savon, 2.10; margarine, 6.50; camembert, pièce, 1.25, 2 fr.; gruyère, kilo, 14 fr.; Hollande, 12 fr.; maroilles pièce, 8fr.; bœuf, 1re qual., le kilo, 13.50; 2e, 9.50; 3e, 6.75; veau, 1re qual., 15 fr.; 2e, 13 fr.; 3e 10 fr.; mouton, 1re qual., 14 fr.; 2e, 12 fr.; 3e, 10 fr.; porc, 1re qual., 12 fr.; 2e, 11.50; 3e, 7 fr.; viande frigorifiée : bœuf, 1re, 8.50, 9.50, 12.50, 13.50; mouton, 5 fr., 7 fr., 7.50, 8.50; saindoux, 8 fr.; poulets, couple, 40 fr., 42 fr.; canards, pièce, 20 fr., 22 fr.; sole, kilo, 16 fr.; maquereau, 8 fr.; merlan, 7; raie, 6 fr.; rouget, 6 fr.; avoine, 62 fr. les 100 kilos; seigle, 56 fr.; orge, 10 fr.; paille d'avoine 10 fr.; paille blé, 15 fr.; fourrage luzerne, 35 fr.; foin naturel, 22.50.

Madame

Par son action merveilleuse,
Par la guérison rapide qu'il apporte aux femmes qui souffrent,
Par ses propriétés remarquables et ses effets curatifs,

Le **TRISTYL-NOYON** calme infailliblement en 5 minutes tous les troubles de la mensuration, les règles douloureuses, les retards.

Le **TRISTYL-NOYON** est le spécifique des maladies de la femme (métrites, fibromes, spasmes nerveux, etc.), et le seul remède qui agisse de suite contre les maladies du retour d'âge, les migraines, les névralgies et toutes les douleurs causées par la mauvaise circulation ou le fonctionnement irrégulier de vos organes.

FEMMES
votre santé est en jeu

Lisez cette attestation insérée à la demande expresse de la cliente :

« ... Publiez ma lettre car je veux » rendre service en prouvant aux femmes » l'efficacité de votre méthode. Le » premier jour mes douleurs disparaissaient déjà. Je suis maintenant » complètement guérie et pourtant » mon cas semblait désespéré...

» Mme STRASSER,
» 172, rue du Fg-St-Martin, Paris. »

EXIGEZ le véritable **TRISTYL-NOYON**. La boîte 4.40 franco. Laboratoire H. NOYON, 21, rue Auber, à Paris. Renseignements gratuits.

LE CHANGE

Clôture à Paris, le 29 mars. — Sur Londres, 56.56 1/2; New-York, 14.41; Berlin, 22 7/8; Belgique, 104 1/2; Danemarck, 252 1/4; Espagne, 200 3/4; Grèce, 111; Hollande, 498; Italie, 57 1/2; Norwège, 232 1/2; Prague, 19 1/8; Roumanie, 19 3/4; Suède, 235 3/4; Suisse, 249 1/2; Vienne, 3 1/2; Londres, chèque 56.52.

BOURSE DE LILLE

DU 29 MARS 1921

CHARBONNAGES	Cours preced.	Cours du Jour
Albi (action 100 t. p.)	475 ..	477 ..
» (part de fondateur) ..... p.	1010 ..	1010 ..
Aniche (action 500 t. p.)	815 ..	810 ..
Anzin (le 1/100 de denier)	980 ..	994 ..
Béthune (Bully-Grenay) (part)	9525 ..	9500 ..
— (cinquantième de part)	192 ..	191 ..
Blanzy (action 100 t. p.) ..... p	1265 ..	1270 ..
Bruay (action)	2255 ..	2273 ..
— (dixième)	228 ..	242 ..
Carvin (action 100 t. p.)	541 ..	546 ..
Clarence (action 250 t. p.)	392 ..	395 ..
Courrières (action 100 t. p.)	410 ..	405 ..
Crespin-Nord, émis 1905, tit. verts	150 ..	151 ..
Douchy (action 100 t. p.)	1050 ..	1040 ..
Dourges	425 ..	430 ..
Escarpelle (action 100 t. p.)	875 ..	865 ..
Ferfay (action 125 t. p.)	455 ..	455 ..
Lens (action)	1150 ..	1145 ..
— (dixième)	115 25	116 ..
Liévin (dixième)	3250 ..	3220 ..
— (trois centième)	110 ..	110 ..
Ligny-lez-Aire (action 500 t. p.)	1221 ..	1225 ..
Marles 30 % (part d'ingénieur)	3650 ..	3670 ..
— 70 % (Société Rainbeaux)	6945 ..	6945 ..
— 70 % (vingtième)	335 ..	339 ..
Meurchin (action 100 t. p.)	1550 ..	.. ..
Nord d'Alais (action 200 t. p.)	80 50	80 50
Ostricourt (action 50 t. p.)	546 ..	552 ..
Thivencelles (Soc. anon.) act. 500 t. p.	497 ..	500 ..
Vendin-lez-Béthune (act. de jouiss.)	325 ..	325 ..
Vicoigne et Nœux (action)	2305 ..	2306 ..
— (dixième)	237 ..	252 ..

VALEURS PETROLIFÈRES	Cours préced.	Cours du Jour
Bordeni (action 500 t. p.)	305 ..	307 ..
— (part de fondateur)	449 ..	448 50
Busténeni (Société des Pétroles de (action 500 t. p.) ..... p.	475 ..	470 ..
» » (part de fondateur) .. p	785 ..	783 ..
Dabrowa (action 500 t. p.)	555 ..	549 ..
— (part de fondateur)	948 ..	935 ..
Financière des Pétroles	806 ..	802 ..
Franco-Polonaise	300 ..	299 ..
Grabownika (action 500 t. p.)	605 ..	604 ..
— (part de fondateur)	1101 ..	1075 ..
Karpathes	580 ..	590 ..
Omnium de P. d N. (act. 500 t. p.) p	880 ..	887 ..
» (part de fondateur) .... p	3555 ..	3600 ..
Polana (action 500 t. p.)	310 ..	305 ..
— (part de fondateur)	344 ..	336 ..
Potok (action 500. t p.)	387 ..	379 ..
Sylva-Plana	200 ..	204 ..
Wankowa (action 500 t. p.)	720 ..	725 ..
— (part de fondateur)	337 ..	337 ..
Zagorz (S. d. P. de) (act. 500 t.p.) p.	269 ..	266 ..
» (part de fondateur) .... p.	340 ..	355 ..

| MÉTALLURGIQUES